



DEB 2022-20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20220606-2022-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2022

Affichage : 31/08/2022

République Française  
Département de Vaucluse

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

---

Le 6 juin 2022 à 18h00 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, CASADO ESCOBAR Sylvia et THOMAS SOUMILLE Coraline.

Etaient absents : SEVIN Rolland (pouvoir donné à THOMAS SOUMILLE Coraline), LINHARES Tiffanie (pouvoir donné à LINHARES José), HEREDIA Justine (pouvoir donné à CASADO ESCOBAR Sylvia).

Secrétaire de séance : THOMAS SOUMILLE Coraline.

**Objet : Fonds de Concours annuel 2022**

Au titre de l'année 2022, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 1 860 €

Le tableau ci-dessous présente le détail des dépenses liées à des équipements communaux, inscrites au Budget 2022 de notre Commune, auxquelles serait affectées ce Fonds de concours.

Les recettes correspondantes figurent dans ce même tableau et permettent de vérifier la contrainte réglementaire suivante « le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du Fonds de Concours » (article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dépenses 2022	Budgétées	Recettes 2022	
6061 - Fournitures non stockables	4 000 €	Fonds de Concours annuel CoVe	1 860 €
60632 - Fournitures de petits équipements	300 €		
6156 - Maintenance	3 000 €	Auto Financement Commune	5 440 €
<b>Total dépenses</b>	<b>7 300 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>7 300 €</b>

Il vous est proposé d'approuver le versement par la CoVe à la Commune de La Roque Alric d'un Fonds de Concours d'un montant total de 1 860 € pour l'année 2022, et d'affecter ce Fonds de Concours conformément au tableau annexé à la présente.

Le Maire entendu,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

**Approuve à l'unanimité le versement par la CoVe à la commune d'un Fonds de Concours d'un montant total de 1 860 € pour l'année 2022 et d'affecter ce Fonds de Concours conformément au tableau annexé à la présente.**

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric, le 29/08/2022

La secrétaire de séance,

THOMAS SOUMILLE Coraline



Le Maire,

José LINHARES

